Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_15-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_15

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 février**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 23
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 février 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme BAUDOIN Nadine, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. DENOUAL Jean pouvoir à M. LEMENANT Yannick, Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_15-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

26-15)TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION POSTE ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : 4.1- FONCTION PUBLIQUE/Personnels titulaires et stagiaires

VU le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles L332 et L422-28,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU les lignes directrices de gestion des Ressources Humaines,
VU le tableau des effectifs,
VU le budget de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la quotité du poste permanent sur un grade d'ATSEM Principal de 2ème classe à 32/35ème,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois,
CONSIDERANT les fonctions occupées et la concordance des missions confiées avec les grades proposés,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** la quotité de l'emploi d'ATSEM Principal de 2ème classe créé par délibération n°25-153 du 17 décembre 2025,
- **DE FIXER** cette quotité à 32/35ème,
- **D'APPROUVER** les modifications à apporter au tableau des effectifs,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget, chapitre 012,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_15-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO